

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS

VILLE de VALREAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du MERCREDI 3 mai 2023

Conseillers en exercice : 29
Présents : 20
Absents excusés avec pouvoir : 6
Absents excusés : 2
Absent : 1

L'An deux mille vingt-trois et le trois mai à 18h30, le **CONSEIL MUNICIPAL** de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion de la Cité du Végétal, ancienne route de Grillon à VALREAS, qui présente toutes les conditions de sécurité et d'accessibilité nécessaires à la réunion du Conseil, sous la présidence de **Monsieur Patrick ADRIEN, Maire.**

Date de la convocation : 27 avril 2023

Date d'affichage : 27 avril 2023

Étaient présents :

Jean-Luc BLANC, Jacques FAGARD, Dominique MALLET, Christian BARTHELEMY, Christiane MERY, Franck VIGNE, Adjoints.
Jean-Daniel UGHETTO, Marinette SERVAN, Philippe SAYN, Jean-Marie ROUSSIN, Léonard PACE, Géraldine CHAMBERT, Sandra KIENTZI, Jean-Sébastien GUENARD, Dominique DELERUE, Sandrine DERMEGHSIAN, Virginie AYME, Clément JACQUIER, Lella CHEVALIER, Conseillers municipaux.

Étaient excusés :

Rosy FERRIGNO, Adjointe, ayant donné pouvoir à Marinette SERVAN.
Marie-Andrée GAGNIERE, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Jean-Luc BLANC.
Régine DOUX, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Jean-Marie ROUSSIN.
Daniel BARBER, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Franck VIGNE.
Sibylle GENESTON, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Christiane MERY.
Bruno VALLE, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Patrick ADRIEN.
Jacques PERTEK, Conseiller municipal.
Jean-Louis LAURENT, Conseiller municipal.

Était absent :

Houcine SERRAR, Conseiller municipal.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Dominique MALLET, est nommée secrétaire de séance et ceci, à la majorité des membres présents.

**DELIBERATION N° 2023-05/43 : SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE TERRITOIRE
VAUCLUSE (SPL) - MODIFICATION DU CAPITAL
SOCIAL ET AUTORISATION DU REPRÉSENTANT DE
LA COLLECTIVITÉ À PARTICIPER AU VOTE DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE LA
SOCIÉTÉ**

REÇU EN PREFECTURE

Le 05/05/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-2184 01388-20230503-DEL_2023_05

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la Commune de Valréas est déjà actionnaire de la SPL « Territoire Vaucluse » par délibération n° 2015/81 du 17 septembre 2015 et qu'il est envisagé, par le Conseil d'Administration de cette Société, de procéder à une augmentation de son capital social.

Dans le cadre de la création de la plateforme « Vaucluse Ingénierie », la SPL « Territoire Vaucluse » a vocation à renforcer sa capacité d'intervention et à intégrer d'autres collectivités du Vaucluse désireuses de réaliser des projets de construction, d'aménagement, d'engager des études sur leur territoire ou de déléguer des services publics.

Ainsi, pour pouvoir assurer la mise en œuvre de sa nouvelle stratégie de développement, la SPL a, lors de son Conseil d'Administration du 30 mars 2023, acté la convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) en vue de conférer au Conseil d'Administration une délégation de compétence, d'une durée de 12 mois, à l'effet de décider d'une augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à l'exception de celui du Département de Vaucluse.

L'augmentation interviendra par émission d'actions ordinaires de 500 €, dans la limite d'un montant maximal de 261 000 €, dont la souscription sera libérée en numéraire.
L'augmentation de capital entraînera une modification statutaire de la composition du capital au sens de l'article L 1524-1 du CGCT. Par conséquent, à peine de nullité du vote du représentant de notre collectivité lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire, il convient d'approuver au préalable cette modification et d'autoriser un représentant de la commune à voter en sa faveur lors de la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) de la SPL.

La collectivité de Valréas dispose actuellement de 240 actions, représentant une valeur de 24 000 €.

L'augmentation de capital est proposée avec suppression du droit préférentiel de souscription. La collectivité de Valréas ne pourra souscrire aucune action. Cette modification ne donnera pas lieu à modification du nombre d'administrateurs.

À l'issue de cette augmentation de capital, la collectivité de Valréas représentera 3,64 % du capital social de la SPL « Territoire Vaucluse ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1522-4, L. 1524-1 et L. 1524-5 ;

Vu le Code de commerce ;

Considérant la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) de la SPL « Territoire Vaucluse » prévue le 12 juin 2023 ;

Considérant qu'il convient de délibérer sur le projet d'augmentation du capital social de la SPL « Territoire Vaucluse » ;

Considérant qu'il est nécessaire d'autoriser un représentant de la commune à participer au vote de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SPL ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ,

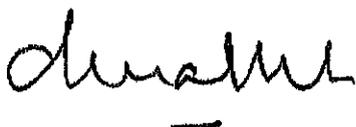
■ **APPROUVE** l'augmentation de capital de la SPL « Territoire Vaucluse » sise, 6 passage de l'Oratoire à AVIGNON (84000) pour un montant maximal de 261 000 €.

■ **AUTORISE** le représentant de la collectivité à la SPL « Territoire Vaucluse », à savoir M. le Maire, à voter en faveur des résolutions portant sur le projet d'augmentation de capital et de le doter de tous pouvoirs à cet effet.

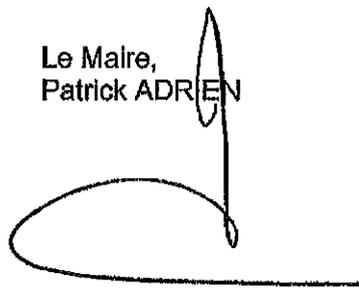
Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance
Dominique MALLET
Adjointe



Le Maire,
Patrick ADRIEN



Acte certifié exécutoire compte tenu de :
La réception en Préfecture le : - 5 MAI 2023
Et la publication sur le site internet de la Ville le : - 5 MAI 2023

REÇU EN PREFECTURE

Le 05/05/2023

Application agréée E.legafée.com

99_DE-084-2184 01368-20230503-DEL_2023_05

REÇU EN PREFECTURE

Le 05/05/2023

Application agréée E-ko@tpe.com

99_DE-084-218401388-20230503-DEL_2023_05